



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22/12/2022

### **CLOUD DE CONFIANCE : NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'OBTENTION DU VISA DE SECURITE SECNUMCLOUD A DESTINATION DE NOS STARTUPS ET PME**

Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, lancent le dispositif d'accompagnement des start-ups et PME à l'obtention du Visa de sécurité SecNumCloud. Annoncée le 12 septembre 2022, depuis Strasbourg, lors du déplacement de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et de Jean-Noël Barrot, cette mesure est aujourd'hui mise en œuvre.

Le Visa de sécurité SecNumCloud repose sur un référentiel exigeant développé par l'ANSSI. Il permet d'identifier des offres de services cloud « de confiance », c'est-à-dire justifiant d'un haut niveau de compétence et de qualité de service en matière de cybersécurité, tout en démontrant une protection forte des données sensibles.

L'ANSSI et la DGE sont conscientes que ce Visa de sécurité constitue un processus exigeant et coûteux, en particulier pour les startups et PME développant des logiciels et proposant des services de PaaS (*platform as a service*) ou de SaaS (*software as a service*).

**L'Etat entend donc lever ces freins pour nos startups et PME avec l'ouverture d'un dispositif d'accompagnement, qui est doté d'une enveloppe de 3,5 millions d'euros, financée dans le cadre de la stratégie cloud de France 2030.**

L'ambition de cette initiative est d'accompagner les entreprises souhaitant être qualifiées SecNumCloud tout au long de leur préparation à la qualification et selon leur niveau de maturité. Le dispositif inclut ainsi un audit initial pour définir le niveau de maturité de l'entreprise candidate, des prestations de conseil (plan de développement à une démarche de qualification et plan de préparation à la qualification), et enfin une aide au financement pour la qualification elle-même. Ces prestations seront réalisées, dans un premier temps, par des Prestataires d'Audit de la Sécurité des Systèmes d'Information (PASSI), puis par des Prestataires d'Accompagnement et de Conseil en Sécurité (PACS) lorsque la qualification sera en vigueur.

Lancé ce 19 décembre 2022, le guichet d'accès au dispositif est confié à Bpifrance, en lien étroit avec l'ANSSI et la DGE (Direction Générale des Entreprises).

**Une première relève du dispositif aura lieu dès le 15 février 2023 et cible en priorité des PME qui souhaitent commercialiser une offre qualifiée SecNumCloud sous 2 ans.**

**Piloté par la Direction générale des Entreprises (DGE) avec la Direction Générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et l'appui du Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), le volet cloud de France 2030, doté de 667M€, soutient l'innovation dans ce domaine, et en particulier auprès des acteurs émergents, PME et start-ups.**

**Jean-Noël Barrot**, Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, a déclaré : « *Avec le lancement de ce dispositif, c'est un message que nous adressons à notre riche écosystème de start-ups et PME du logiciel français : le cloud de confiance se bâtira aussi sur vos forces, sur la qualité de vos services, et par la reconnaissance du haut niveau de cybersécurité et de protection que vous êtes capables de proposer.* »

**Thomas Courbe**, Directeur général des Entreprises, a déclaré : « *Les services cloud sont essentiels pour l'innovation et la transformation numérique : nos entreprises doivent disposer d'un large panel de solutions qualifiées cloud de confiance. Lever les verrous d'accès à cette qualification pour nos PME est donc un enjeu majeur, et je suis ravi que nous y répondions aujourd'hui.* »

**Guillaume Poupard**, Directeur général de l'ANSSI, a déclaré : « *Ce dispositif d'accompagnement est parfaitement adapté aux besoins comme aux différents niveaux de maturité de nos start-ups et PME. Il nous permettra d'enrichir l'offre de services cloud avec un Visa de sécurité SecNumCloud, élément crucial pour accroître le niveau global de cybersécurité en France.* »

**Contacts presse :**

**Cabinet de Jean-Noël Barrot**

01 53 18 43 42 – [presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr)

**Direction générale des Entreprises :**

01 44 97 04 49 – [presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement**

0142756458 – [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information**

06 49 21 63 80 - [presse@ssi.gouv.fr](mailto:presse@ssi.gouv.fr)

**Bpifrance**

06 72 76 08 09 – [juliette.fontanillas@bpifrance.fr](mailto:juliette.fontanillas@bpifrance.fr)

**Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI\_avenir

**A propos de Bpifrance**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : <http://www.bpifrance.fr> @Bpifrancepresse